

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2024-46-T1

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 6 décembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 15

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN

Membres absents : Mme Myriam RAFFARA ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Christophe PERRIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES,

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Face à l'évolution de la réglementation, notamment en matière de transmission de pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales au comptable public (décret n°2022-505, annexe 2101 notamment), il convient de faire évoluer notre maquette du tableau des emplois permanents.

Cela est également l'occasion de repenser la nouvelle maquette avec l'objectif d'assouplir la gestion des effectifs permanents par le service Ressources Humaines en introduisant la possibilité pour chaque emploi permanent, qui autorise d'ores et déjà le positionnement d'un agent sur un (ou plusieurs) cadre(s) d'emploi(s), les notions de grade(s) minimum et de grade(s) maximum.

Ainsi, cette modification importante va permettre une gestion quotidienne des effectifs plus souple tant dans les recrutements que dans les déroulés de carrière (avancement de grade notamment).

Cette modification de forme du tableau des emplois permanents concerne donc tous les effectifs budgétés. La nouvelle maquette sera annexée à la présente note ainsi qu'à la délibération idoine.

Il est par ailleurs proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur les modifications de fond, selon les modalités suivantes :

1. **Modifications d'emploi (suppression / création) :** AUCUNE
2. **Ouverture de l'emploi sur d'autres cadres d'emplois afin de permettre un recrutement ou une évolution conformément au développement de l'organisation des services :**

Emploi	Cadre(s) d'emploi autorisé(s) avant modification	Cadre(s) d'emploi autorisé(s) après modification	Grade(s) minimum prévu(s)	Grade(s) maximum prévu(s)	Cat.	Secteur
Cadre de santé / IDEC	Cadre de santé paramédical	Cadre de santé paramédical Infirmier en soins généraux	Cadre de santé paramédical Infirmier en soins généraux	Cadre supérieur de santé Infirmier en soins généraux hors classe	A	EHPAD
Aide-soignant(e)	Aide-soignant	Aide-soignant Agent social	Aide-soignant de classe normal Agent social	Aide-soignant de classe supérieure Agent social principal de 1ère classe	B > C et B	FRPA
Aide-soignant(e)	Aide-soignant	Aide-soignant Agent social	Aide-soignant de classe normal Agent social	Aide-soignant de classe supérieure Agent social principal de 1ère classe	B > C et B	EHPAD

Soit 3 modifications.

3. Ouverture du poste au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent au titre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique (CDD 3 ans) : AUCUNE

4. Modification de la durée hebdomadaire prévue :

Emploi	Cadre(s) d'emploi autorisé(s)	Grade(s) minimum prévu(s)	Grade(s) maximum prévu(s)	Cat.	Secteur	TC / TNC
Agent d'accueil du CCAS	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Service social	TC > TNC 0.8
Aide-soignant(e)	Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	B	EHPAD	TC > TNC 0.5

Soit 2 modifications.

5. Création(s) de poste :

Emploi	Cadre(s) d'emploi à créer	Grade(s) minimum	Grade(s) maximum	Cat.	Secteur	Observations
Infirmier(e)	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	A	EHPAD	Régularisation du tableau
Jardinier	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Coucheroux	Création d'un poste de jardinier en lien avec la modification de l'organisation du service paysages et biodiversité de la commune

Soit 2 créations.

6. Suppression(s) de poste : AUCUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.313-1 ;

Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité au 1^{er} décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20241212-2024-46-T1-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

Vu les inscriptions budgétaires au chapitre 012, charges de personnel ;

Considérant que, face à l'évolution de la réglementation, notamment en matière de transmission de pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales au comptable public et afin de permettre une gestion des Ressources Humaines simplifiée, il convient de faire évoluer la maquette du tableau des emplois permanents ;

.....

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- Adopte la nouvelle version du tableau des emplois permanents, ci-annexée (annexe 07) ;
- Actualise le tableau des emplois permanents du CCAS d'Écully tel que défini ci-dessus.
- Dit que les charges de personnels relatives aux effectifs du CCAS d'Écully sont prévues chaque année au chapitre 012 du budget concerné.

A Écully, le 12 DEC. 2024

Certifié exécutoire le 18 DEC. 2024

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S


Laure DESCHAMPS

Emploi	Ref. interne	Ref. délib. portant création ou modification de l'emploi	Cadre(s) d'emploi(s) prévu(s) par la délibération	Grade(s) minimum prévu(s) par la délibération	Grade(s) maximum prévu(s) par la délibération	Filière(s)	Cat.	Durée hebdo. prévue (TC/TNC)	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (art. L332-13 et L332-14)	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel CDD 3 ans (art. L332-8)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs vacants
Directeur/trice d'établissement	1		Attaché Cadre de santé paramédical	Attaché Cadre de santé paramédical	Attaché principal Cadre supérieur de santé	Administrative	A	TC	OUI	NON	1	1	0
Agent d'accueil	2		Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Administrative	C	TC	OUI	NON	1	1	0
Agent de maintenance et gardiennage	3		Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	TNC 0,5	OUI	NON	1	0	1
Agent d'entretien	4		Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	TNC 0,5	OUI	NON	1	1	0
Agent d'entretien	5		Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	TC	OUI	NON	1	1	0
Jarnier(e)	6		Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	Technique	C	TC	OUI	NON	0	1	-1
Cadre de santé IDEC	7		Cadre de santé paramédical Infirmier en soins généraux	Cadre de santé paramédical Infirmier en soins généraux	Cadre supérieur de santé Infirmier en soins généraux hors classe	Médico-sociale	A	TC	OUI	NON	1	1	0
Infirmier(e)	8		Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	Médico-sociale	A	TC	OUI	NON	1	1	0
Infirmier(e)	9		Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	Médico-sociale	A	TC	OUI	NON	0	1	-1
Médecin	10		Médecin	Médecin	Médecin hors classe	Médico-sociale	A	TNC 0,2	OUI	NON	1	1	0
Psychologue	11		Psychologue	Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	Médico-sociale	A	TNC 0,7	OUI	NON	1	1	0
Assistant(e) social(e)	12		Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Sociale	A	TC	OUI	NON	1	1	0
Assistant(e) social(e)	13		Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Sociale	A	TC	OUI	NON	1	1	0
Assistant(e) social(e)	14		Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Sociale	A	TNC 0,8	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	15		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	16		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	17		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	18		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	19		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	20		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	21		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	22		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	23		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	1	0
Aide-soignant	24		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	0	1
Aide-soignant	25		Aide-soignant	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure	Médico-sociale	B	TC	OUI	NON	1	0	1
Agent de vie	26		Agent social	Agent social	Agent social principal de 1ère classe	Médico-sociale	C	TC	OUI	NON	1	1	0
Agent de vie	27		Agent social	Agent social	Agent social principal de 1ère classe	Médico-sociale	C	TC	OUI	NON	1	1	0

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20241212_2024-46-T1-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024